



Bureau de la CLE du SAGE de la Vire

Visioconférence – 16 juin 2025





Ordre du jour

- I. Etat de la ressource
- II. Avis Règlement Local de Publicité intercommunal (Saint-Lô Agglo)
→ Délibération
- III. Avis modification simplifiée du SCoT du Bessin
→ Délibération
- III. Avancement de l'étude volumes prélevables
- IV. Avancement du bilan de mise en œuvre du SAGE
- V. Communication du SAGE Vire
- VI. Actualités diverses



Ordre du jour

- I. Etat de la ressource
- II. Avis Règlement Local de Publicité intercommunal (Saint-Lô Agglo)
→ Délibération
- III. Avis modification simplifiée du SCoT du Bessin
→ Délibération
- III. Avancement de l'étude volumes prélevables
- IV. Avancement du bilan de mise en œuvre du SAGE
- V. Communication du SAGE Vire
- VI. Actualités diverses

Etat de la ressource sur le bassin versant (Manche)



POINT RESSOURCES

au 09 juin 2025

SUIVI DES INDICATEURS

PLUVIOMETRIE

EAUX SUPERFICIELLES

EAUX SOUTERRAINES

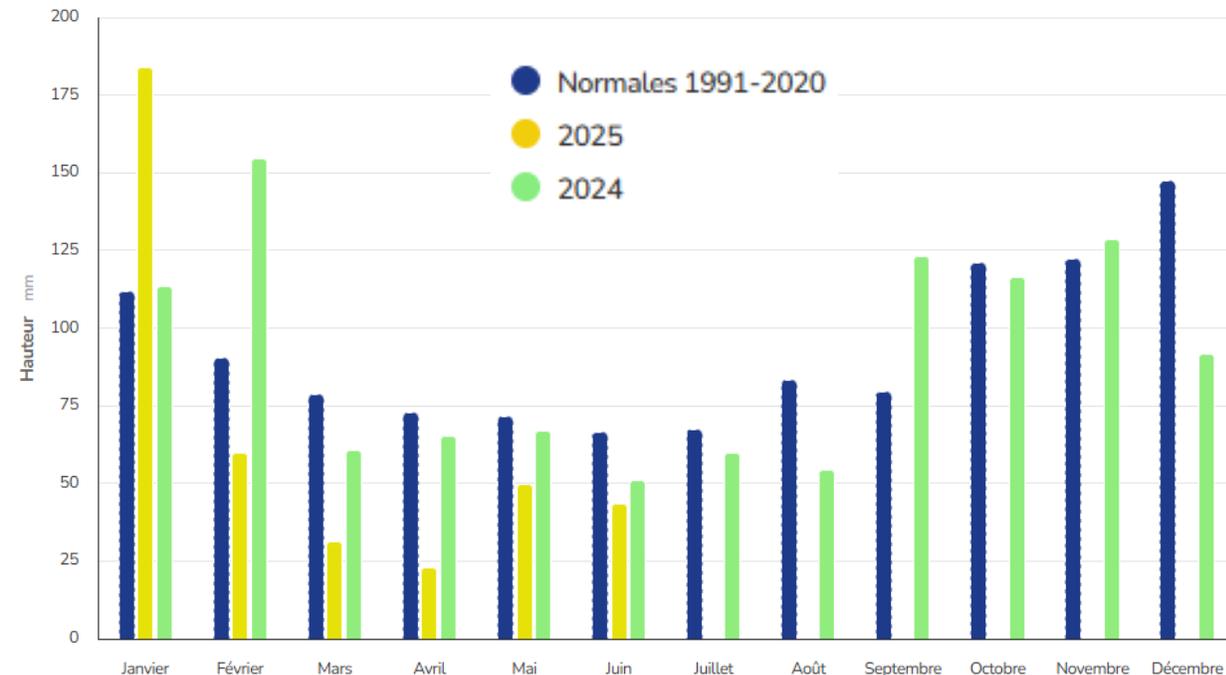
Vigilance sécheresse depuis le 21/05/2025



Arrêté Préfectoral N° 2025-DDTM-SE-098 – 26/05/2025

Pluviométrie :

- Les précipitations de la première semaine du juin ont amélioré la situation de fin mai où les stations de Météo France indiquaient une situation de sécheresse modérée
- Cependant, à Condé-sur-Vire, la pluviométrie sur la période février-mai est **inférieure de 60% aux normales**
- Malgré les pluies enregistrées début juin, aucune précipitation n'a été enregistrée depuis, **la vigilance reste de mise**



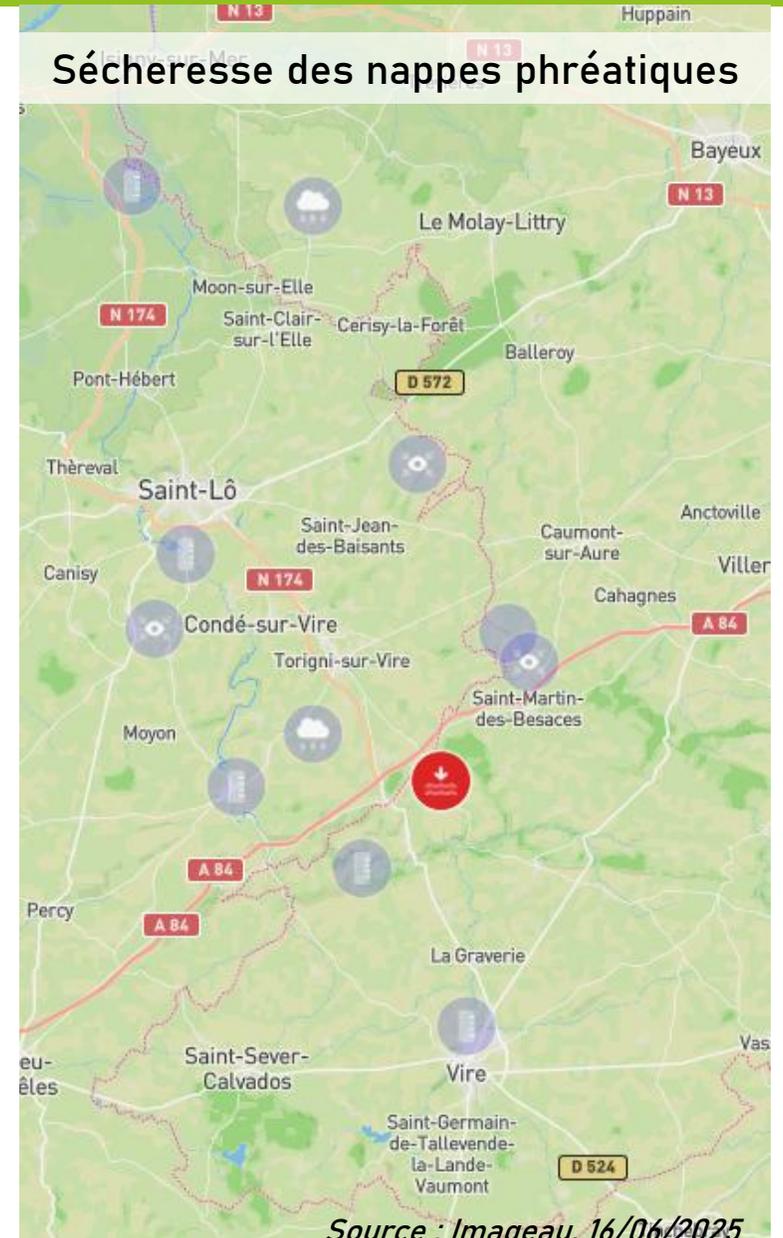
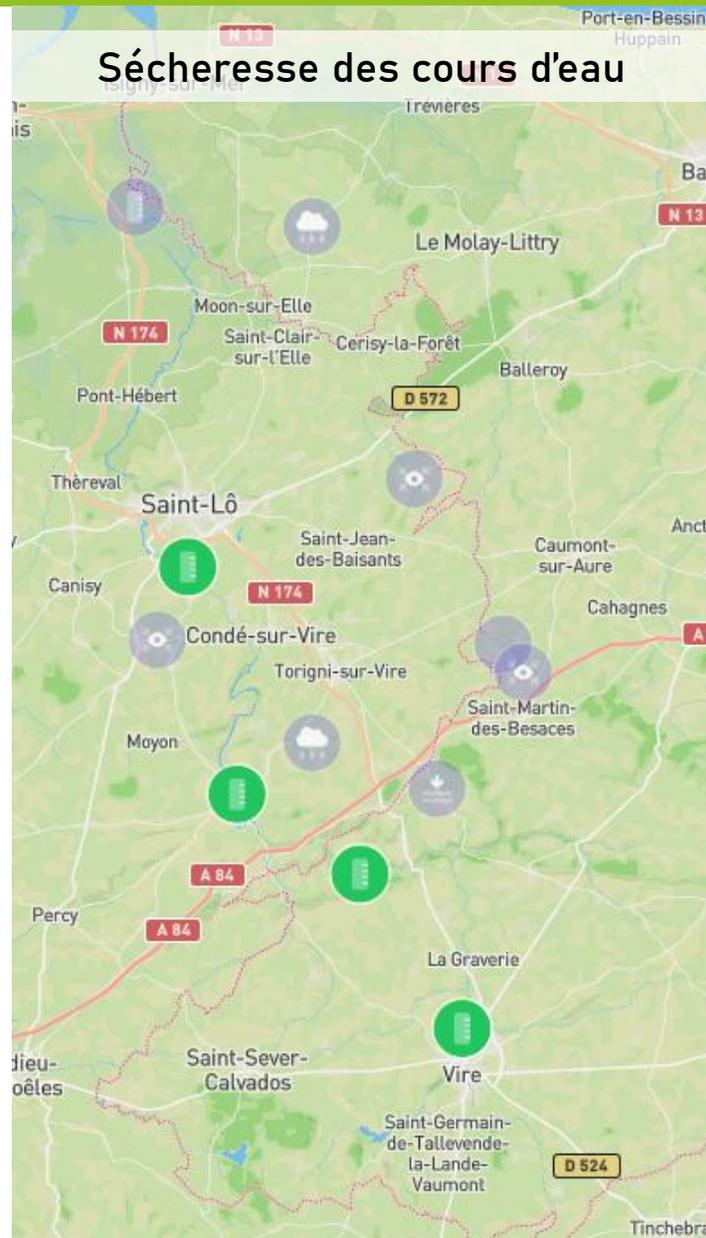
Etat de la ressource sur le bassin versant (Manche)

Ressource superficielle

- Le 21 mai, la Préfecture de la Manche a enclenché le niveau de **vigilance sécheresse** pour l'ensemble du département à la suite des débits relevés sur la Vire
- Les précipitations de début juin ont permis un sursaut du débit de la Vire mais au 9 juin 2025, le débit de la Vire est **inférieur au débit de 2022 de 32%**
- Avec une situation parfois encore moins favorable qu'en 2022 (années de sécheresse extrême) à la même époque, la situation reste **précaire**

Ressource souterraine

- A l'échelle du département, les niveaux sont globalement inférieurs aux normales de saison



Source : Imageau, 16/06/2025

Conclusion générale

La saison de recharge (septembre 2024 à mars 2025) de l'année hydrologique 2024-2025 prématurément stoppée dès la fin du mois de janvier explique que les nappes d'eaux souterraines continuent à se vidanger en début de ce mois de juin.

Les pluies enregistrées entre le 3 et 7 juin ont permis un rebond des débits des cours d'eau impactés fortement par 4 mois de déficit pluviométrique. Mais ce rebond est de courte durée puisque les débits sont de nouveau en train de baisser. Sans précipitations efficaces à venir, les niveaux pourraient rapidement atteindre de nouveau des valeurs critiques.

Avec une situation parfois encore moins favorable qu'en 2022 (années de sécheresse extrême) à la même époque, une grande vigilance sur l'état des ressources en eau. reste donc de mise.

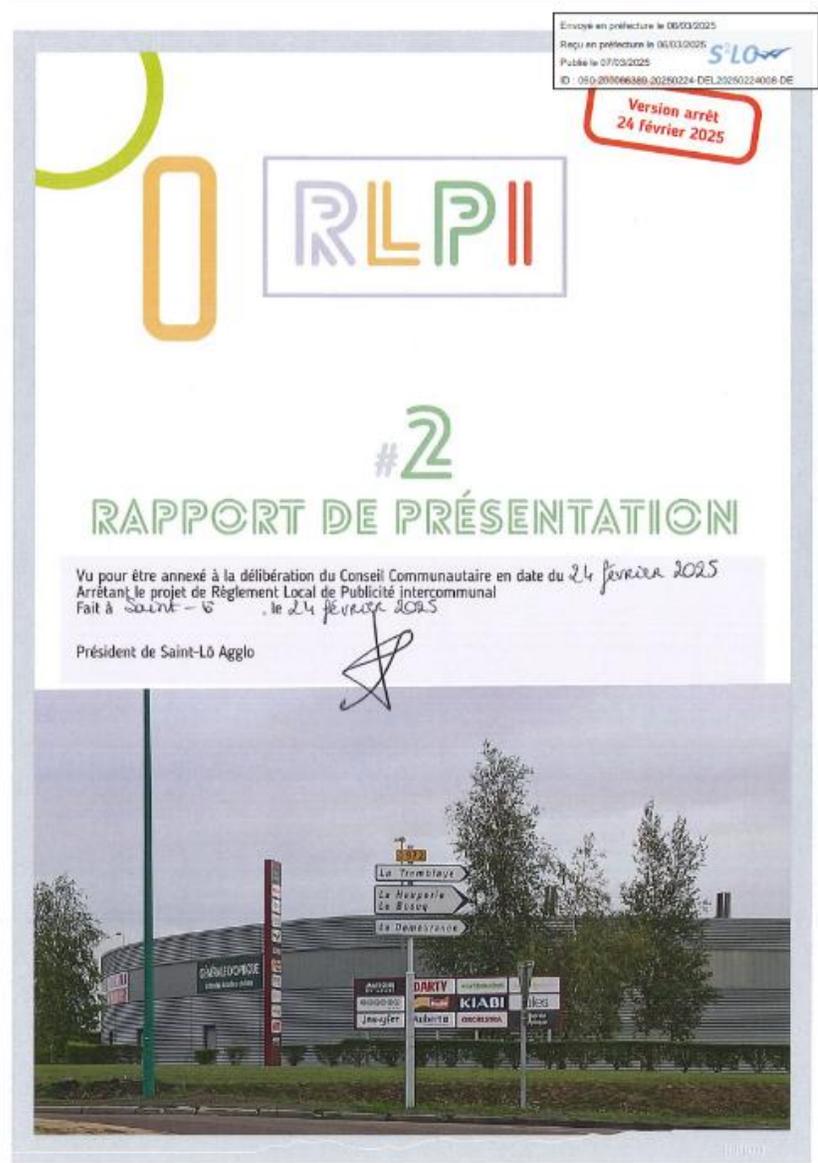
Source : note ressource du SDeau50, 9 juin 2025



Ordre du jour

- I. Etat de la ressource
- II. Avis Règlement Local de Publicité intercommunal (Saint-Lô Agglo)
→ Délibération
- III. Avis modification simplifiée du SCoT du Bessin
→ Délibération
- III. Avancement de l'étude volumes prélevables
- IV. Avancement du bilan de mise en œuvre du SAGE
- V. Communication du SAGE Vire
- VI. Actualités diverses

Avis sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Saint Lô Agglo



Le SAGE ne se prononce pas sur l'opportunité de la publicité en elle-même mais **veille à la compatibilité du RLPi avec la gestion durable de l'eau.**

Les impacts potentiels à considérer dans le RLPi :

- Les impacts sur les **paysages et les continuités écologiques** (tête de bassin versant, zones humides, proximité cours d'eau, ZNIEFF/Natura 2000, impact trame verte et bleue, etc.)
- **La pollution lumineuse** qui peut avoir un impact sur les milieux aquatiques

Ce que le RLPi de SLA contient :

- Orientation 2 : préserver le paysage dans l'espace rural → limitation des dispositifs publicitaires (zone d'intérêt patrimonial, PNRMCB)
- Orientation 6 : prendre en compte les exigences nationales en matière de **développement durable**
 - Limiter le recours aux dispositifs lumineux et numériques
 - Limiter les nuisances lumineuses
 - Prendre en compte la trame noire

Ce que le RLPi de SLA ne contient pas :

- Des zonages de restriction ou d'interdiction de la publicité lumineuse autour des espaces naturels et des cours d'eau

- **Orientation 1** : Promouvoir la sobriété pour répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques.

Par exemple, cette orientation peut être déclinée de la manière suivante :

- En ne permettant pas de publicité dans les espaces naturels préservés situés en agglomération ;
- En limitant les dispositifs publicitaires dans les trames vertes et bleues des PLU et les espaces naturels emblématiques du territoire ;
- En réduisant les pollutions lumineuses et l'impact des dispositifs lumineux sur l'environnement et le cadre de vie des usagers ;
- En limitant l'impact global de la publicité extérieure en cohérence avec le contexte du secteur considéré ;

Extrait du rapport de présentation du RLPi de la CU Caen la mer

Article 8 Publicité lumineuse

Toute publicité ou préenseigne lumineuse est interdite dans et aux abords des espaces naturels suivants :

- les cours d'eau et leurs abords sur 10 m de part et d'autre de ceux-ci ;
- le littoral sur une bande de 10 m ;
- les Zones Natura 2000 et leurs abords sur 10 m à compter de la limite de la zone ;
- les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I², de type II³ et leurs abords sur 10 m à compter de la limite de la zone ;
- les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et leurs abords sur 10 m à compter de la limite de la zone.

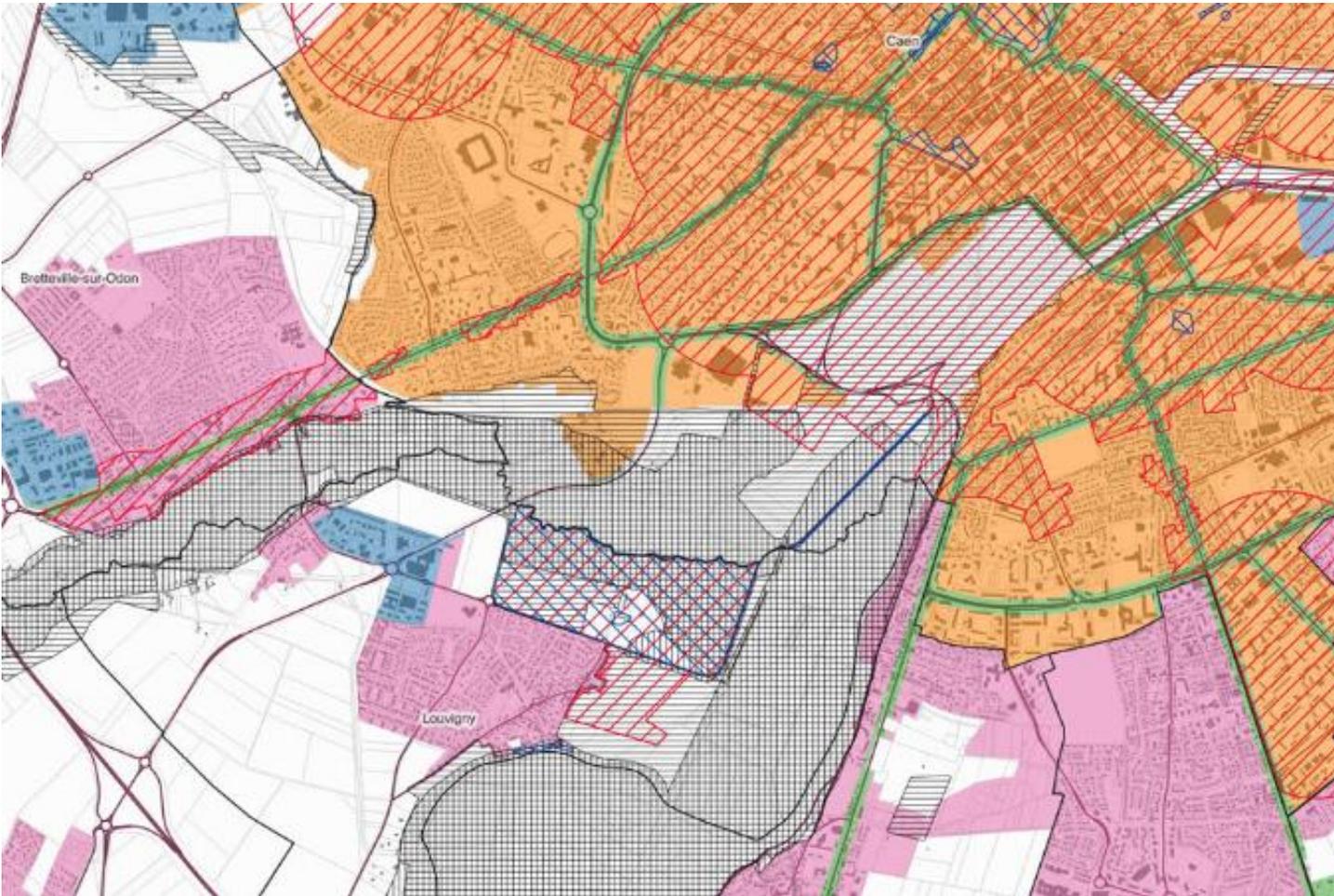
L'interdiction des publicités et préenseignes lumineuses dans et aux abords des ZNIEFF de type II ne s'applique pas aux publicités apposées sur les abris destinés au public.

Extrait du règlement écrit du RLPi de la CU Caen la mer

Avis sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Saint Lô Agglo

Ce que le RLPi de SLA ne contient pas :

- Des zonages de restriction ou d'interdiction de la publicité lumineuse en espaces naturels :



Zonage des publicités et préenseignes

- ZP1a : Secteurs agglomérés > 10 000 habitants : Caen et Hérouville-Saint-Clair
 - ZP1b : Secteurs agglomérés < 10 000 habitants : toutes les autres communes de Caen la mer
 - ZP2 : Centres commerciaux de Ouistreham et Troarn et zones d'activités économiques de Caen la mer hors ZP3
 - ZP3 : Centres commerciaux du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial et axes structurants de l'unité urbaine de Caen
 - ZP4 : Emprise de l'aéroport de Carpiquet
- ▨ Secteur de restriction de luminosité (10m de tampon autour des zones identifiées)
 - ▨ Secteurs de restriction de luminosité liée aux ZNIEFF de type II (10m de tampon autour des zones identifiées)
- ▨ Sites classés
 - ▨ Secteurs patrimoniaux hors sites classés



Ordre du jour

- I. Etat de la ressource
- II. Avis Règlement Local de Publicité intercommunal (Saint-Lô Agglo)
→ Délibération
- III. Avis modification simplifiée du SCoT du Bessin
→ Délibération
- III. Avancement de l'étude volumes prélevables
- IV. Avancement du bilan de mise en œuvre du SAGE
- V. Communication du SAGE Vire
- VI. Actualités diverses

Avis sur la modification simplifiée n°2 du SCoT du Bessin

SCoT du Bessin – NOTICE DE PRESENTATION
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2



2 bis Place Gauquelin Despallières
14 400 BAYEUX

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BESSIN



Révision N°1 du SCOT approuvée le 20 décembre 2018
Modification n°1 (procédure simplifiée) approuvée le 20 décembre 2022

MODIFICATION N°2 (procédure
simplifiée)

Le président Arnaud TANQUEREL

Livret 10 - Intégration des dispositions « ZAN » SRADDET Normandie modifié

*Intégration des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et de réduction de la
consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de la loi dite « Climat et
résilience » n°2021-1104 du 22 août 2021*

RAPPORT DE PRÉSENTATION de la Modification simplifiée N°2
avec complément à l'évaluation environnementale du SCOT

Objectif de cette modification

Intégrer les dispositions « **Zéro Artificialisation Nette** » de la loi Climat et Résilience, déclinés dans le SRADDET Normandie en mai 2024 :

- **Fixer un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols** par tranche de 10 ans à partir de 2021
- Pour la première tranche 2021-2031, la réduction de consommation de ces espaces ne peut dépasser 50% de celle de la période 2011-2021

Pour le territoire du SCoT du Bessin, le SRADDET Normandie a inscrit pour la période 2021-2031 un objectif de **-48,9%** de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à 2011-2021, **soit un maximum de 167 ha.**

Contenu de la modification simplifiée

Le chiffre de consommation des ENAF retenu est de 174 ha sur 2021-2031, soit une réduction finale de -46,5% par rapport à la période 2011-2021.

Certaines prescriptions du D00 ont été modifiées :

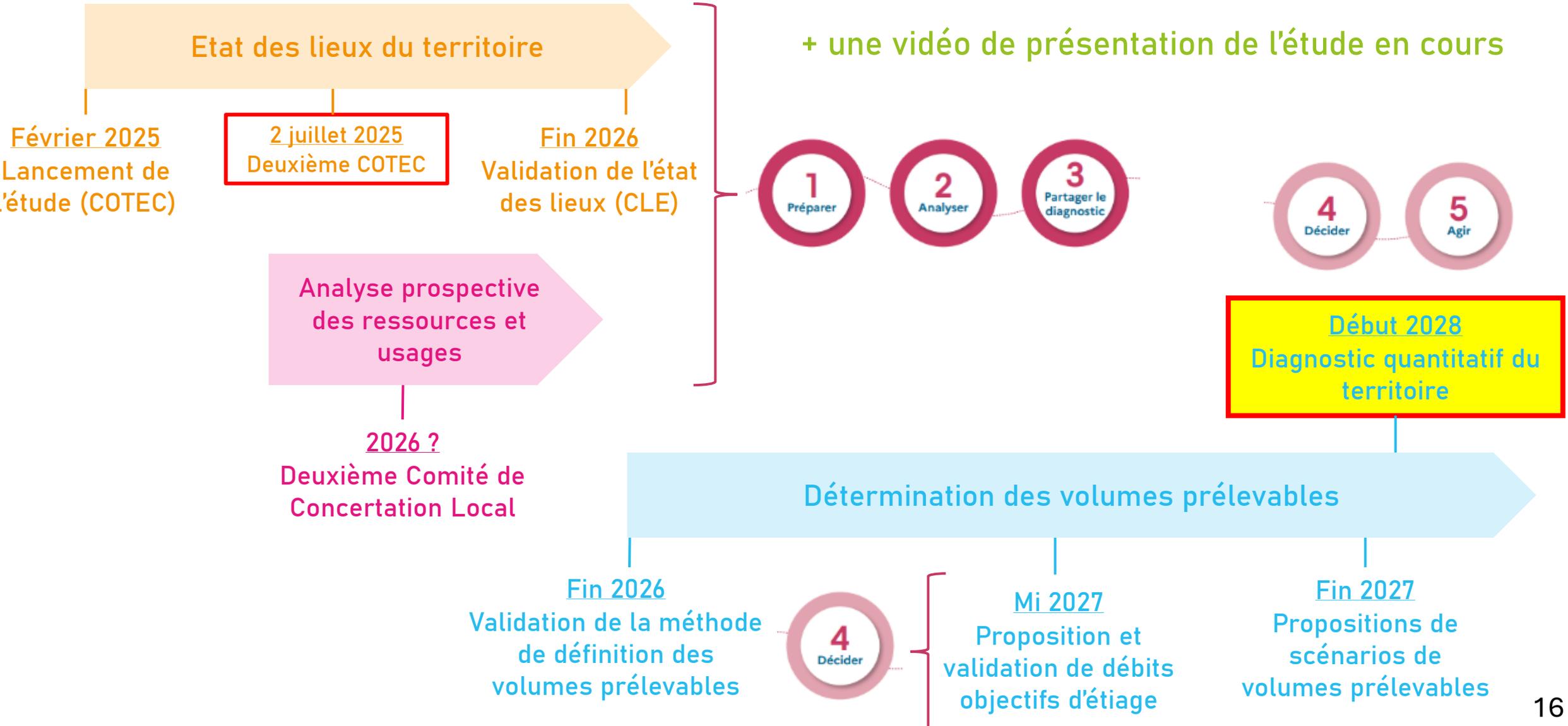
- P5 : Diminution de l'objectif de consommation de 763 ha d'ENAF à 240 ha sur la période 2019-2037.
- P44 : Augmentation de 10% à 37% des objectifs de logements en densification, mutation et renouvellement urbain par rapport à l'objectif total des logements à produire
- P46 : Modification des prescriptions de répartition des surfaces en extension urbaine pour le logement par EPCI
- P47 : Modification des prescriptions d'objectifs de densité moyenne minimum pour chaque commune, avec une augmentation de la densité brute moyenne minimum par commune

Pas de modification particulière en ce qui concerne les milieux naturels et aquatiques.

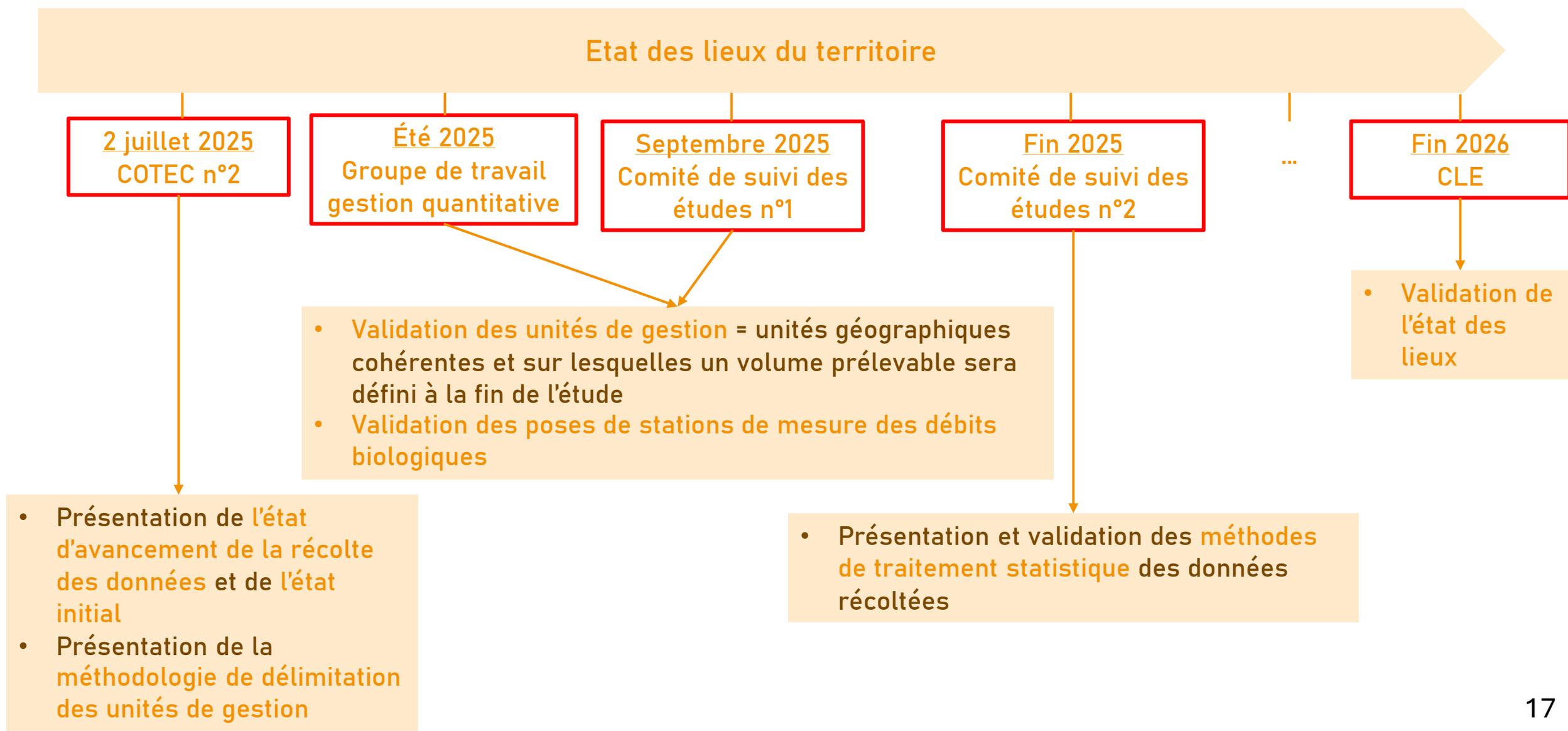
Ordre du jour

- I. Etat de la ressource
- II. Avis Règlement Local de Publicité intercommunal (Saint-Lô Agglo)
→ Délibération
- III. Avis modification simplifiée du SCoT du Bessin
→ Délibération
- III. Avancement de l'étude volumes prélevables**
- IV. Avancement du bilan de mise en œuvre du SAGE
- V. Communication du SAGE Vire
- VI. Actualités diverses

Avancement de l'EVP – calendrier général



Avancement de l'EVP – les prochains rendez-vous



Composition du comité de suivi des études du lot 3

Comité de suivi de l'étude

- **Qui ?**
 - Commission thématique « Gestion quantitative » du SAGE Vire
 - Une partie de la commission thématique « Gestion quantitative » du SAGE COC
 - **Autres acteurs préleveurs importants**
- **Quoi ?**
 - Suivi technique de l'avancée de l'étude
 - Espace d'échange avec le bureau d'études
- **Pourquoi ?**
 - Intégration des échanges et remarques faites au cours de ce comité dans la suite de l'étude

Groupe de travail "Gestion quantitative"

Collège des élu-es

- Laurent PIEN - Président de la CLE
- Antoine AUBRY - Président du Syndicat de la Vire
- **Jean-Luc LEROUXEL - Saint-Lô Agglo**
- **Francis HERMON - Syndicat des Eaux du Bocage Virois**
- **Louis JANNIERE - SDeau50**
- Lucien BAZIN - Département du Calvados
- Michel MAUDUIT - Isigny-sur-Mer

Collège des usagers

- **Chambre d'agriculture de la Manche et/ou Calvados**
- Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Calvados
- Association Syndicale autorisée de la Basse-Vire
- UFC Que Choisir

Collège de l'Etat :

- DDTM 50
- DDTM 14
- DREAL
- AESN
- ARS
- OFB



Ordre du jour

- I. Etat de la ressource
- II. Avis Règlement Local de Publicité intercommunal (Saint-Lô Agglo)
→ Délibération
- III. Avis modification simplifiée du SCoT du Bessin
→ Délibération
- III. Avancement de l'étude volumes prélevables
- IV. Avancement du bilan de mise en œuvre du SAGE**
- V. Communication du SAGE Vire
- VI. Actualités diverses

Bilan du SAGE : objectif et trame

La réalisation du bilan de mise en œuvre du SAGE répond à premièrement à un **enjeu réglementaire** : la CLE doit **délibérer sur la révision du SAGE six ans après son approbation, soit en 2025** pour le SAGE Vire approuvé en 2019

Pour délibérer sur la révision du SAGE, il s'agit de se **rendre compte de ce qui a été engagé dans le cadre du SAGE** par les acteurs du territoire par rapport à ce qui est inscrit dans le SAGE : d'où la réalisation d'un bilan de mise en œuvre.

Proposition du bilan par objectif du SAGE :

- 1) Rappel de l'objectif
- 2) Qu'est-ce-qui a été fait depuis 2019 ?
- 3) Qu'est ce qui a bien fonctionné ?
- 4) Quels sont les freins et limites qui persistent ?
- 5) Quelles pistes pour la suite ?

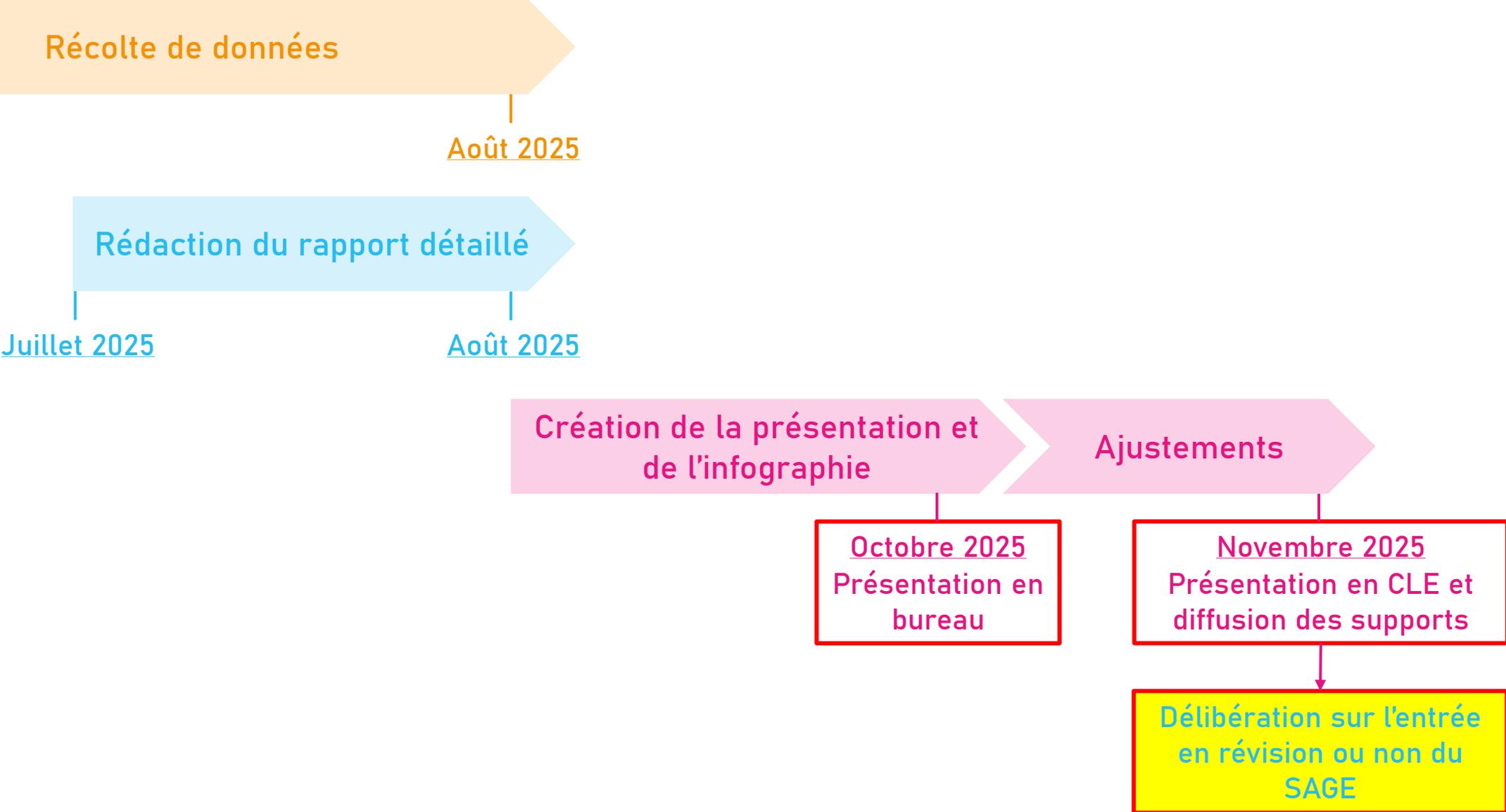
Les objectifs du SAGE :

- Animer et gouverner le SAGE
- Améliorer la qualité des eaux
- Conforter la ressource en eau sur les aspects quantitatifs
- Réduire les risques liés aux inondations et submersions marines
- Aménager l'espace pour lutter contre les ruissellements et limiter les transferts
- Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques
- Améliorer la qualité des milieux estuariens et marins

Bilan du SAGE : trois supports proposés

Support	Public cible	Objectif	Style
 Rapport détaillé	Agence de l'eau Technicien·nes Membre de la CLE intéressé	Rendre compte de manière exhaustive et structurée des diverses actions	Exhaustif et formel
 Présentation dynamique	Membres de la CLE	Rendre compte de manière dynamique, vulgariser et donner envie de contribuer à la mise en œuvre du SAGE	Interactif, accessible, jeux de questions/réponses, peu de slides, etc.
 Infographie synthétique	Tous publics Futur·es élu·es du BV Futurs membres de la CLE	Résumer en un coup d'œil les actions menées sur le territoire et leurs impacts	Visuel, pédagogique et engageant

Bilan du SAGE : calendrier





Ordre du jour

- I. Etat de la ressource
- II. Avis Règlement Local de Publicité intercommunal (Saint-Lô Agglo)
→ Délibération
- III. Avis modification simplifiée du SCoT du Bessin
→ Délibération
- III. Avancement de l'étude volumes prélevables
- IV. Avancement du bilan de mise en œuvre du SAGE
- V. **Communication du SAGE Vire**
- VI. Actualités diverses

Qui ? Quoi ? Comment ? Pourquoi ?

- Elu-es
- Agents
- Grand public ?

- Les objectifs du SAGE
- La réglementation
- Les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau
- ...

- Site internet
- Evènements
- Réseaux sociaux
- ...

- Sensibiliser les élu-es et agents
- Améliorer la connaissance globale des acteurs sur le territoire
- Imaginer des nouveaux modèles de fonctionnement
- ...

Les élections municipales de 2026 : formation des nouveaux et nouvelles élu-es

Sensibilisation des nouveaux et nouvelles élu-es (hors CLE)

- Transmission par courrier d'une **plaquette** qui explique ce qu'est le SAGE, ce que ça n'est pas et à quoi il sert
- Organisation de plusieurs **journées découvertes** sur les enjeux du bassin versant (visite des stations de production d'eau, de station d'épuration, de travaux de restauration de la continuité écologique, rencontre d'acteurs locaux, etc) → *se coordonner avec les EPCI du territoire*



Mise en place et accueil de la nouvelle CLE

- Transmission de la **plaquette** sur ce qu'est le SAGE, ce que ça n'est pas et à quoi il sert
- **Première CLE d'accueil** à l'automne 2026 : présentation du SAGE et des projets en cours et à venir
- Participation aux **journées découvertes** sur les enjeux du bassin versant avec les autres élu-es du territoire → *se coordonner avec les EPCI du territoire*

25 % D'ÉCONOMIES D'EAU

Grâce aux mesures du Plan eau national et des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Coopérative de transformation laitière d'Isigny-Sainte-Mère, basée dans le Calvados, a réussi son objectif fixé en 2023 : réduire sa consommation d'eau de plus de 25 % en 2025. Elle a ainsi déjà économisé 131 000 m³ d'eau.

EDITO

VERS UNE SOLIDARITÉ INTER-SAGE

Le département compte cinq Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à différents stades d'avancement. L'augmentation des aléas climatiques extrêmes les a poussés à mobiliser une cellule d'animation commune de cinq personnes, aux compétences variées et complémentaires. Désormais, elles travaillent régulièrement ensemble. Portée par le Syndicat départemental de l'eau de la Manche (SDEAUSO), cette démarche nous permet ainsi d'approfondir des enjeux peu traités dans notre SAGE, comme l'évaluation de la quantité d'eau potable disponible en temps de sécheresse ou pour accueillir de nouveaux habitants, un objectif souvent affiché dans les documents d'urbanisme. **L'eau est un cycle. Toute action en amont se répercute en aval et inversement. Ces rencontres contribueront à renforcer la solidarité entre les différents bassins versants des SAGE.**

Laurent Pien, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

ACTU

Des actions pour se préparer au manque d'eau

► Savez-vous qu'en août 2022, l'eau potable a failli être distribuée en bouteille aux habitants de Saint-Lô et de Vire-Normandie ?

Le manque d'eau l'hiver précédent, puis durant l'été, avait en effet mis à mal l'approvisionnement en eau potable de plusieurs collectivités de la Manche et du Calvados. Une fragilité accentuée par le fait qu'elle est principalement issue des cours d'eau, les nappes souterraines étant quasi absentes. La qualité de l'eau encore disponible s'en était même trouvée affectée, à l'image de la réserve issue du barrage de Fumichon. La température de surface, qui dépassait 30°C, avait entraîné une hausse de taux d'ammonium et une baisse de celui de l'oxygène, qui la rendait impropre à la consommation. Des travaux ont été engagés pour pallier ce problème. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), d'autres sécheresses surviendront dans la région. C'est pourquoi les élus du bassin de Vire ont lancé un état des lieux de la quantité d'eau disponible et défini des actions pour mieux s'y préparer, via différents outils de planification. On peut citer le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), qui réunit depuis 2018 les acteurs de la Manche aux côtés du Préfet, afin de protéger les ressources en eau des impacts du changement climatique. De même, dans le Calvados, Préfet et Département ont initié en 2023 un Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Ce dernier rassemble les acteurs concernés autour d'une gestion durable de l'eau afin d'atteindre un équilibre entre les besoins et les ressources disponibles. Enfin, portée par le SDeau50, en tant qu'organe fédérateur de l'animation des SAGE, et par la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour la partie nord du département où il n'y a pas de SAGE, une étude des volumes prélevables à l'échelle des bassins versants de la Manche a été lancée début février. Là aussi, il s'agit de mieux connaître, pour mieux préserver, l'équilibre entre les besoins et les ressources, en tenant compte de facteurs comme la fragilité des milieux aquatiques, le changement climatique ou encore l'évolution des usages de l'eau.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES CTEC

<https://www.eau-seine-normandie.fr>
rubriques : Aides, puis Contrats de territoire « eau & climat ».

La cellule d'animation commune aux cinq SAGE du département.

- Rédaction + impression lettre info = 3 800 €/an → est-elle lue ?
- Envoi d'un questionnaire ciblé aux membres de la CLE pour avoir leur retour → 3 réponses aux questions :
 - Lisez-vous la lettre info du SAGE ? Si non, pourquoi ?
 - Par le biais de quel média la lisez-vous ?
 - Quel devrait être l'objectif principal de la lettre info du SAGE ? = **Pourquoi ?**
 - Quelle devrait être la cible principale de la lettre info du SAGE ? = **Qui ?**
 - Quel devrait être le contenu de la lettre info du SAGE ? = **Quoi ?**
 - Par quels moyens devrait-elle être communiquée ? = **Comment ?**
 - Faudrait-il créer un autre support de communication seulement à destination des membres de la CLE ?

Quel est votre avis ?



Ordre du jour

- I. Avis Règlement Local de Publicité intercommunal (Saint-Lô Agglo)
→ Délibération
- II. Avis modification simplifiée du SCoT du Bessin
→ Délibération
- III. Avancement de l'étude volumes prélevables
- IV. Avancement du bilan de mise en œuvre du SAGE
- V. Communication du SAGE Vire
- VI. Actualités diverses

Dernier avis reçus pour information :

- 12/06/2025 – Reconstruction de l'ancien site Réseau Pro sur la commune de Saint-Lô
- 12/06/2025 – Déplacement d'une portion de la voie verte sur la commune de Pont-Hébert
- 19/05/2025 – Réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Jean-des-Baisants
- 14/05/2025 – Réalisation d'un lotissement d'habitations sur la commune de Condé-sur-Vire

Projets en cours :

- **Projet de territoire pour la gestion de l'eau du Calvados (Département du Calvados)**
- **Schéma directeur de la ressource en eau (Syndicat des Eaux du Bocage Virois)**
- **Etude Volumes Prélevables à l'échelle des bassins versants de la Manche (SDeau50 & CAC)**
- **Projet de recherche SECURE pour améliorer le suivi environnemental des contaminations bactériologiques en baie des Veys (SMEL)**
- **Etude fonctionnelle sur la tourbière du Pré Maudit (Département de la Manche)**
- **Etude sur le devenir du plan d'eau du Béný-Bocage (Souleuvre-en-Bocage)**
- **Etude sur la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de Saint-Lô**
- **Révision du SCoT de Saint-Lô Agglo (Saint-Lô Agglo)**
- **Révision du SCoT du Bocage (Intercom de la Vire au Noireau)**
- Préparation du contrat de territoire Saint-Lô Agglo – Agence de l'eau Seine Normandie
- Préparation du contrat de territoire Intercom de la Vire au Noireau & Syndicat des Eaux du Bocage Virois – Agence de l'eau Seine Normandie

Quantité

Qualité

Milieux

Urbanisme

Transversal

Etude Volumes Prélevables

- Comité de suivi des études n°1 – première quinzaine de septembre 2025
 - *Qui* : Groupe de travail "Gestion quantitative" Vire + COC + autre acteurs préleveurs
 - *Quoi* :
 - Validation des unités de gestion
 - Validation des stations de mesure de débit biologique
- Comité de suivi des études n°2 – fin de l'année 2025
 - *Qui* : Groupe de travail "Gestion quantitative" Vire + COC + autre acteurs préleveurs
 - *Quoi* : Présentation de la méthodologie et des premiers paramètres statistiques calculés

Vie du SAGE

- Groupe de travail gestion quantitative – juillet ou août 2025
 - *Qui* : Groupe de travail "Gestion quantitative" Vire + technicien·nes concerné·es
 - *Quoi* :
 - Echanges sur les premiers éléments fournis par le bureau d'étude dans le cadre de l'EVP
 - Echanges sur les scénarios du schéma directeur de la ressource en eau du Syndicat des Eaux du Bocage Virois
- Bureau de la CLE – octobre 2025
 - Présentation des différents supports du bilan de mise en œuvre du SAGE
- CLE – novembre ou décembre 2025
 - Restitution finale du bilan de mise en œuvre du SAGE
 - Délibération sur l'entrée en révision du SAGE

Merci pour votre attention !

